

2.2.4

PLAN DE RELANCE

2021 - 2023





Le Plan de Relance 2021-2023 a été élaboré dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 qui est venu défier les capacités de résilience de la Polynésie française. Il s'est inscrit dans la continuité du Plan de sauvegarde de l'économie et des emplois élaboré et mis en œuvre dès mars 2020 par le gouvernement précédent. Il avait été initié comme précurseur d'un plan de transformation économique sur la décennie complète à l'horizon 2030.

Ce plan a fait l'objet en 2023 d'une actualisation opérée par la direction du budget et des finances, au moyen d'une mission spécifique dont les travaux sont exposés ci-après. L'objectif poursuivi étant d'amender ce plan des orientations politiques et des objectifs stratégiques du nouveau gouvernement.

I

1. CONTENU DU PLAN DE RELANCE ET ANALYSE DE SA MISE EN ŒUVRE

2.2



1. UN PLAN CONÇU POUR RELANCER L'ÉCONOMIE DU PAYS

Présenté en février 2021 (Communication en Conseil des Ministres n°50/MEF du 15/02/2021) avec un coût global initial de 78,8 MMF, le plan de relance était structuré à l'origine autour de 3 axes principaux et comprenait 77 mesures. La mise en œuvre effective du plan a conduit à supprimer 6 mesures dont la pertinence et/ou la faisabilité n'étaient pas avérées. Au dernier bilan, le plan comptabilisait 71 mesures pour un coût global évalué à 67,723 MMF.

L'axe A : « Protéger l'économie et l'emploi » visait à limiter les effets négatifs de la crise sanitaire et ainsi créer les conditions favorables à une reprise rapide de l'activité économique. Il rassemblait, avec un coût global évalué à 25,992 MMF, des mesures spécifiques en faveur d'un soutien à la dynamique de la demande, qu'il s'agisse de consommation de ménages, des entreprises entre elles, ou de commande publique. Il s'agissait également, et par voie de conséquence, de préserver les emplois, de renforcer les compétences et la formation des actifs mais aussi d'encourager la réorientation, notamment au travers de l'apprentissage et de l'accompagnement technique et/ou financier des acteurs.



A- PROTÉGER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Soutenir la viabilité des entreprises	Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises	Avances en compte-courant des SEM et opérateurs publics Participation au capital (Capital-Investissement)
	Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des TPE	Renforcement des interventions de la SOFIDEP Aides supplémentaires à l'ADIE Soutien aux TPE via Initiative Polynésie
	Renforcer les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement	Régime d'incitation fiscale pour le développement des investissements prioritaires (RIDIP)
Stimuler la consommation et l'investissement	Stimuler l'investissement immobilier	Renforcement de l'Aide à l'investissement des ménages Accélération de la délivrance des relevés hypothécaires Dispositif de lutte contre l'habitat indigne
	Stimuler l'équipement des ménages et des entreprises	Suppression des droits et taxes pour l'importation des équipements hôteliers
Renforcer la commande publique	Accélérer les procédures de la commande publique	Dématérialisation des procédures et permis de construire
	Intensifier les programmes de logements sociaux	Dynamisation de l'offre de logements sociaux privés Construction d'habitat dispersé
	Intensifier la rénovation des bâtiments publics	Schéma directeur de l'immobilier de services
Préserver les emplois & les compétences	Renforcement des dispositifs exceptionnels en 2021	Prorogation du Dièse renforcé en 2021 Réaménagement de la CSE DESETI renforcé en 2021 Réactivation de l'indemnité exceptionnelle (IE) Observatoire de l'emploi
	Maintien et développement des compétences	Accompagnement des salariés licenciés Formation professionnelle dans les archipels Formations agricoles
	Renforcement de l'apprentissage	Atténuation de freins à l'emploi Insertion des jeunes par l'apprentissage
	Aides à la création d'activité	Soutenir les micro-projets d'entrepreneuriat Passport pour entreprendre

L'axe B : « Asseoir la résilience » avec un coût global de 31,331 MMF comportait des mesures sectorielles visant à permettre de rétablir les ressources propres de la Polynésie française et d'induire les évolutions nécessaires en faveur d'une économie moins fragile face aux bouleversements. Il reprenait également des mesures en faveur de l'adaptation et de la transformation progressive de l'administration polynésienne encouragée par les dynamiques de digitalisation et d'innovation.



B-ASSECURER LA RESILIENCE

Un tourisme durable & inclusif	Equipements et aménagements touristiques	Activités de loisirs et points d'intérêt touristique Développer le nautisme	
	Aides et régulation du secteur	Segments du luxe et hyperluxe Soutien aux pensions de famille	
	Animation et promotion	Soutien au tourisme intérieur Renforcer la communication	
	Transport aérien international	Soutenir les liaisons aériennes d'opportunités	
Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	Soutien à la pêche hauturière	Exportation et labellisation	
	Soutien à la pêche côtière	Aides aux coopératives Aides aux exploitations aquicoles	
	Soutien à l'aquaculture	Zone Biomarine de Faratea Capacités de nurserie pour les crevettes	
La perliculture à haute valeur ajoutée	Gestion des écosystèmes	Influence sur l'écosystème lagunaire Gestion des déchets du secteur	
	Structuration de la vente	Valorisation des productions	
Sécuriser l'autonomie alimentaire	Soutenir l'augmentation des productions	Aménagements de lotissements agricoles Ateliers agro-alimentaires	
	Soutenir la commercialisation	Structure d'abattage et de traitement des produits animaux à Tahiti et dans les archipels Zones de stockage agro-alimentaires	
Réussir la transition énergétique	Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	AAP Programme de fermes solaires Extension de la production hydro-électrique Installation d'un régulateur de production Centrales hybrides dans les îles éloignées Chantier du SWAC de Tahiti	
		Modernisation des réseaux	Réseaux de transport de l'énergie
		Maîtrise du prix de l'électricité	Mise en place d'un dispositif de solidarité
Cap sur l'innovation et la digitalisation	Développement des réseaux HD	Modernisation du réseau de transmission hertzienne Boucle locale Très Haut Débit Evolution du réseau satellite domestique Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés Dématérialisation des procédures administratives Partenariats Numérique Etat Réseau interadministration THD	
	Plan de dématérialisation de l'administration	Open Data Dématérialisation de la chaîne comptable Dématérialisation des outils fonciers Cloud Hybride	

L'axe C : « Renforcer les solidarités » était spécifiquement orienté en faveur des plus vulnérables afin de préserver les équilibres sociaux. Avec un coût prévisionnel de 10,450 MMF, il ambitionnait de renforcer la cohésion sociale afin de lutter au mieux contre les effets d'une récession brutale et systémique.

C – PRÉSERVER LA COHESION SOCIALE		
Garantir l'équilibre des comptes sociaux	Réformer le système de protection sociale	Réformes de l'organisation et du financement de la protection sociale
		Prêt de trésorerie pour la CPS
Renforcer les amortisseurs sociaux	Outil d'insertion par l'activité	Création d'un contrat d'insertion social (CIS)
	Prise en charge des personnes en grande exclusion	Centre de jour pour les Sans Domicile Fixe (SDF)
		Construction d'un CHRS avec une prise en charge de type CHU pour les SDF
		Village communautaire (VC)



La mise en œuvre du plan de relance fait intervenir depuis sa mise en place un grand nombre d'acteurs, principalement les administrations du Pays, les établissements publics et parapublics et les opérateurs privés. Sa gouvernance repose sur un comité de pilotage, ainsi que quatre comités techniques thématiques.

Un outil collaboratif de suivi du plan de relance, nommé « AURURU » (Outil « AURURU » : <https://relance2021.ispf.pf/pdr/session>), a été mis en ligne afin de faciliter les tâches de coordination et de suivi (collecte des indicateurs) mais aussi de permettre d'apporter toute information utile au gouvernement pour suivre la mise en œuvre des mesures.

Des bilans annuels du déploiement du Plan de relance ont été élaborés depuis son lancement (notamment Bilan du déploiement 2021 et Bilan du déploiement 2022). Le dernier bilan, en date d'avril 2023 (Bilan du déploiement 2022 – Plan de relance – Avril 2023), fait apparaître un total de montants engagés à hauteur de 42,793 MMF (montant cumulé des engagements 2021 et 2022),

soit 63% des crédits prévus. Ces crédits ont été financés à hauteur de 11,7 MMF par le PGE 2 (hors prêts de trésorerie octroyés à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) (7,4 MMF) et hors subvention exceptionnelle à la SAEM Air Tahiti Nui (8 MMF)).

Les mesures d'atténuation des effets de la crise sanitaire (aides à l'emploi, soutien direct aux entreprises) expliquent l'importance du niveau de dépenses de fonctionnement au titre de 2021. Tandis que les actions structurantes (investissements) ont été menées en 2022, pour le renforcement du tourisme, de l'agriculture, de la pêche et de l'habitat social, la réduction de la fracture numérique et la transformation digitale des entreprises et de l'administration.



2. UNE RÉPARTITION DES CRÉDITS QUI A PRIVILÉGIÉ LES MESURES D'URGENCE ET UN BILAN OPÉRATIONNEL EN DEMI-TEINTE POUR LES AXES 2 ET 3

Exécution financière 2021 et 2022 du plan de relance :



Axes du Plan de relance	Budgets engagés 2021+2022		Prévisions globales 2021-2023	
	XPF	€	XPF	€
A. Protéger l'économie et l'emploi [Mesures générales]	15 448	129,5	25 992	217,8
1. Soutenir la viabilité des entreprises	1 303	10,9	7 846	65,7
2. Stimuler la consommation et l'investissement	1 760	14,7	1 852	15,5
3. Renforcer la commande publique	4 981	41,7	5 400	45,3
4. Préserver les emplois et les compétences	7 404	62	10 894	91,3
B. Asseoir la résilience [Mesures sectorielles]	18 739	157	31 331	262,6
1. Un tourisme durable et inclusif	10 494	87,9	6 830	57,2
2. Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	877	7,3	3 765	31,6
3. Une periculture à haute valeur ajoutée	130	1,1	860	7,2
4. Une autonomie alimentaire sécurisée	1 576	13,2	5 450	45,7
5. Réussir la transition énergétique	3 549	29,7	6 041	50,6
6. Innovation et digitalisation	2 113	17,7	8 385	70,3
C. Préserver la cohésion sociale	8 606	72,1	10 450	87,6
1. Garantir l'équilibre des comptes sociaux	7 447	62,4	7 560	63,4
2. Renforcer les amortisseurs sociaux	1 159	9,7	2 890	24,2
Total du financement estimé des mesures (en Millions XPF/€)	42 793	358,6	67 773	568



La répartition des crédits du plan de relance fait apparaître une concentration à plus de 84% des crédits sur les axes A et B avec un financement moindre alloué au secteur de la cohésion sociale (Axe C).

Les crédits de l'axe A ont financé les mesures d'urgences destinées à compenser les effets de la crise sanitaire, elles sont à ce stade majoritairement clôturées.

Les crédits de l'axe B concernaient à la fois des mesures visant à apporter un soutien aux secteurs économiques de développement (principalement tourisme, pêche, aquaculture) et aux secteurs porteurs d'avenir (numérique, agriculture, énergies) mais aussi à renforcer l'autonomie alimentaire et la transition énergétique. Le bilan de la mise en œuvre de cet axe est mitigé, notamment sur les mesures structurantes dans le domaine de l'agriculture, où de nombreuses mesures font apparaître un taux de réalisation de seulement 20% après plus de deux années de déploiement. Les mesures relatives au secteur du tourisme ont été, pour la plupart, menées et se poursuivent. Dans le secteur de la transition énergétique, les mesures qui n'appelaient pas de dépense budgétaire ont abouti mais les effets de ces dernières, notamment sur la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité sur l'île de Tahiti, ne seront mesurables qu'à partir de 2025, au mieux. L'objectif de modernisation des équipements de transport est pour sa part, en passe d'être atteint.

Les crédits affectés à l'axe C (renforcement des solidarités) ont été principalement consacrés à l'équilibre de trésorerie des comptes sociaux, avec le second prêt à la CPS d'un montant de 7,4 MMF sur une enveloppe globale de 10,450 MMF, soit 71% des crédits. Les travaux d'analyse de la mission ont mis en évidence l'absence de dynamique dans la mise en œuvre de certaines mesures spécifiques relevant du volet social. Ce constat a conduit à proposer le retrait de trois mesures sur lesquelles étaient fléchées des montants importants de financement, les délais pour la réalisation de ces dernières dans le calendrier du plan de relance étant largement compromis. Il convient de constater que les crédits affectés à cet axe ont été, pour l'essentiel, consacrés à l'organisation et au financement de la protection sociale.

Un plan dont le suivi opérationnel et budgétaire reste perfectible

L'analyse opérée par la mission des bilans de déploiement et des données disponibles sous l'outil collaboratif « AURURU » met en exergue des lacunes dans la coordination et le pilotage budgétaire du plan de relance.

A défaut d'instructions écrites prédéfinies (non répertoriées dans le guide d'utilisation de l'outil collaboratif), le suivi opérationnel de la mise en œuvre des mesures reste superficiel et partiel, alors même que les fiches mesures comportaient, dès l'origine, la description technique de leur mise en œuvre. L'absence de consolidation à échéance régulière de l'encart « Observations » ne permet pas de disposer d'une connaissance exhaustive de la mise en œuvre opérationnelle des mesures.

Il en va de même du suivi de l'exécution financière : le rapprochement des références d'AP et des montants d'exécution financière saisis dans l'outil de suivi à ceux enregistrés dans Poly GF met en évidence de nombreuses distorsions voire d'importantes incohérences. L'outil collaboratif présente là une de ses principales limites, en l'absence d'interconnexion avec les applicatifs comptables de la DBF et ne permet donc pas de fiabiliser le suivi budgétaire du déploiement du plan de relance.

Au final, cet outil de suivi ne donne qu'une vision très partielle de la mise en œuvre du plan.

On peut également souligner que la création d'une mission spécifique Plan de relance avec trois programmes correspondants aux trois volets aurait eu l'avantage d'identifier et d'isoler les crédits du Plan de relance dans le budget de la Polynésie française et de ne pas créer ainsi de confusion avec les crédits ordinaires (Rapport de la Cour des comptes : La préparation et la mise en œuvre du plan de relance – Mars 2022.). Une frontière parfois confuse avec d'autres programmes de financement participe ainsi d'un affaiblissement de la traçabilité budgétaire du Plan de relance.

I 2.2 CONTENU DU PLAN DE RELANCE ET ANALYSE DE SA MISE EN ŒUVRE



Pour compléter le financement de Plan de relance 2021 - 2023 (PDR), qui était estimé à 78,3 MMF, la Polynésie française a formalisé, en janvier 2022, un 2ème prêt garanti par l'État (PGE) auprès de l'Agence française de développement pour un montant de 35,8 MMF (c/v 300 millions d'€).

Ce crédit était affecté au 2ème prêt à la Caisse de prévoyance sociale (7,4 MMF), au soutien exceptionnel à la compagnie aérienne Air Tahiti Nui (6 MMF) et aux autres mesures du PDR (22,4 MMF) programmées pour la période 2021 à 2023.

Conformément au dernier bilan établi par le précédent gouvernement (avril 2023), ce plan a été révisé à 67,723 MMF, et exécuté comme suit en 2021 et en 2022, puis, par déduction des prévisions globales du PDR, le reste à réaliser en 2023, soit 24,930 MMF.

	En 2021	En 2022	En 2023	Total
Engagements	22,637 MMF	20,156 MMF	24,930 MMF	67,723 MMF
<i>dont le prêt à la CPS</i>	<i>7,4 MMF</i>			
<i>et la subvention à ATN</i>	<i>-</i>	<i>6 MMF</i>		



Les mandatements issus de ces engagements ont permis d'établir l'échéancier de mobilisation du PGE comme suit :

	En 2021	En 2022	En 2023	Total
<i>Mesures du PDR</i>	<i>7,2 MMF</i>	<i>4,5 MMF</i>	<i>10,7 MMF</i>	<i>22,4 MMF</i>
<i>Prêt n° 2 à la CPS</i>	<i>7,4 MMF</i>			<i>7,4 MMF</i>
<i>Subvention à ATN</i>	<i>6 MMF</i>			<i>6 MMF</i>
Mobilisations p/ année	20,6 MMF	4,5 MMF	10,7 MMF	35,8 MMF
Date de versement	Le 07-07-2022	Avant le 23-11-2023	Avant le 30-09-2024	
Taux d'intérêts	3,48%	Estimé à 4,5%		



A titre exceptionnel, compte tenu de la hausse des taux monétaires constatée dès le début du second semestre 2022, les quoteparts de crédit réservés à la Caisse de prévoyance sociale et à la SAEM Air Tahiti Nui ont été mobilisés, sans justificatifs de paiement de la 2ème tranche engagée, après accord de l'État et de l'AFD.

Ce sont donc 20,6 MMF qui ont été versés en juillet 2022, dont 6,7 MMF par anticipation sur la tranche d'exécution de 2022, laquelle s'établit donc désormais à 4,5 MMF.

Les travaux menés par l'équipe de la DBF, spécialement missionnée pour l'élaboration de ce PDR révisé en collaboration avec les ministères concernés, confortent la nécessité de revoir le montant de ce PGE à la baisse, pour au moins les deux raisons suivantes :

- a. la difficulté de justifier le montant de la demande de versement par des mandats payés, alors que les bilans établis par le précédent gouvernement reposaient sur des engagements parfois arbitraires, car non retracés dans la comptabilité du Pays ;
- b. le niveau élevé du taux d'intérêt applicable à chaque versement, justifié par la tendance haussière des marchés financiers. A ce jour, le taux applicable à la tranche n°2 du PGE de 4,5 MMF est estimé à 4,5% contre 3,48%, un an auparavant. On ne peut qu'espérer une redescente des taux pour la tranche n°3.

3. LES CONDITIONS DE LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE ET DE SA CLÔTURE :



Compte-tenu du contexte financier et budgétaire exposé ci-dessus, un Plan de relance actualisé, qui intègre le respect de la soutenabilité de la dette au travers d'un toilettage avisé de certaines mesures, a été proposé et entériné. Ce Plan actualisé abouti à une baisse significative du coût prévisionnel final de ce dernier de près de 12,6% soit 59,183 MMF au lieu de 67,723 MMF (cf : annexe 1)

1. UN PLAN DE RELANCE AJUSTÉ AUX MESURES DONT L'ABOUTISSEMENT EST JUGÉ RAISONNABLEMENT COMPATIBLE AVEC LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT ET QUI PRENNE EN COMPTE LES RÉALITÉS DES MANDATEMENTS BUDGÉTAIRES OPÉRÉS.

A cette fin, la mission a procédé, en concertation avec les ministères concernés, à l'identification des mesures proposées au retrait du Plan de relance et au réajustement du coût prévisionnel de certaines d'entre elles.

En synthèse, il a été décidé :

1. De procéder au retrait des 11 mesures qui représentaient à elles seules un coût initial évalué à 10,677 MMF ;
2. De procéder au réajustement à la baisse du coût initial des 15 mesures, afin d'intégrer la réalité du taux de réalisation et donc de réajuster le coût final de ces mesures aux seules opérations compatibles avec le calendrier de déploiement du plan de relance. Ces réajustements à la baisse représentent un coût global de 6,884 MMF ;
3. De procéder au réajustement à la baisse du coût initial de 5 mesures menées à leur terme, dont le coût final est inférieur à celui évalué à l'origine. Ces réajustements à la baisse représentent un coût global de 1,532 MMF ;
4. De procéder à la révision à la hausse du coût initial des 4 mesures, afin de prendre en compte les niveaux d'engagements réalisés à ce jour. Ces révisions à la hausse représentent un surcoût global de 2,830 MMF ;
5. Enfin, de procéder à la révision à la hausse des 5 mesures réalisées, dont le coût final est supérieur à celui évalué à l'origine. Ces révisions représentent un surcoût total de 7,723 MMF.



Synthèse de la révision :



	Montants (MMF)
Coût initial PDR 2021-2023- Bilan déploiement Avril 2023	67 723
Annexe 2 : Mesures proposées au retrait	-10 677
Annexe 3 : Mesures maintenues révisées à la baisse	-6 884
Annexe 4 : Mesures clôturées révisées à la baisse	-1 532
Annexe 5 : Mesures maintenues révisées à la hausse	2 830
Annexe 6 - Mesures clôturées révisées à la hausse	7 723
Coût révisé du PDR actualisé au 1er août 2023	59 183



Plan de relance actualisé :



Axes du Plan de Relance (PDR)	Coût initial (Bilan 2022)	Coût révisé	Engagements connus (fin juillet 2023)
A – Protéger l'économie et l'emploi	25 992 000 000 XPF	21 877 000 000 XPF	16 782 428 687 XPF
1 - Soutenir la viabilité des entreprises	7 846 000 000 XPF	2 321 000 000 XPF	1 320 700 000 XPF
2 - Stimuler la consommation et l'investissement	1 852 000 000 XPF	1 762 000 000 XPF	1 760 569 737 XPF
3 - Renforcer la commande publique	5 400 000 000 XPF	7 065 000 000 XPF	4 981 076 797 XPF
4 - Préserver les emplois et les compétences	10 894 000 000 XPF	10 729 000 000 XPF	8 720 082 153 XPF
B – Asseoir la résilience	31 281 000 000 XPF	28 396 000 000 XPF	26 821 574 189 XPF
1 - Un tourisme durable et inclusif	6 780 000 000 XPF	11 900 000 000 XPF	13 625 613 473 XPF
2 - Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	3 765 000 000 XPF	4 315 000 000 XPF	4 309 098 147 XPF
3 - La perliculture à haute valeur ajoutée	860 000 000 XPF	240 000 000 XPF	231 500 707 XPF
4 - Sécuriser l'autonomie alimentaire	5 450 000 000 XPF	2 080 000 000 XPF	2 083 068 618 XPF
5 - Réussir la transition énergétique	6 041 000 000 XPF	3 549 000 000 XPF	3 549 370 854 XPF
6 - Cap sur l'innovation et la digitalisation	8 385 000 000 XPF	6 312 000 000 XPF	3 022 922 390 XPF
C – Préserver la cohésion sociale	10 450 000 000 XPF	8 910 000 000 XPF	7 857 707 170 XPF
1 - Garantir l'équilibre des comptes	7 560 000 000 XPF	7 560 000 000 XPF	7 447 011 463 XPF
2 - Renforcer les amortisseurs sociaux	2 890 000 000 XPF	1 350 000 000 XPF	410 695 707 XPF
	67 723 000 000 XPF	59 183 000 000 XPF	51 461 710 046 XPF

Avec les économies potentiellement réalisables et donc l'impact positif sur le coût de la dette, le Plan de relance actualisé rejoint en substance certaines priorités du programme du gouvernement, telles que la gouvernance démocratique qui met en avant une bonne gestion des fonds publics (Programme de campagne du Tavini Huiraatira – page 19 : FA'ATURA : Respecter son peuple / Une gouvernance démocratique / Gérer les fonds publics sans gaspillage.),

le soutien à l'accès à la propriété avec l'intensification des constructions réalisées par l'OPH

(Programme de campagne du Tavini Huiraatira – Page 22 : FA'AORA : Soutenir l'accès à la propriété / Intensifier les constructions OPH.),

le développement d'un tourisme géographiquement réparti et intégré sur l'ensemble des archipels avec le soutien aux pensions de familles, aux activités intégrées et aux offres de formations professionnalisantes

(Programme de campagne du Tavini Huiraatira – Page 31 – F'ATUPU : Augmenter la capacité d'accueil à Tahiti mais surtout dans les archipels.).

Les mesures spécifiques à la valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables

(Programme de campagne du Tavini Huiraatira – Page 33 à 37 – F'ATUPU : Développer une aquaculture durable/ développer l'agro-transformation/ Atteindre l'autosubsistance alimentaire puis l'exportation / Développer les énergies renouvelables : réduire notre dépendance énergétique et favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables.) **s'inscrivent également dans le 3ème pilier du programme présidentiel « FA'ATUPU » tout comme celles relatives à l'autonomie alimentaire sécurisée et à la transition énergétique.**

La poursuite de la mise en œuvre du Plan de relance est donc préconisée avec les ajustements consolidés par la mission. Ce plan de relance actualisé pourra être présenté aux membres du comité de suivi du PGE programmé le 1er septembre prochain. Par ailleurs, la mission recommande également de planifier la préparation du bilan du déploiement 2023 et du bilan de clôture de ce plan.

2. UNE CLÔTURE À ANTICIPER AVEC NOTAMMENT UNE RÉFLEXION À OPÉRER QUANT À LA PÉRENNISATION DE CERTAINES MESURES DANS LE CADRE DE POLITIQUES PLURIANNUELLES SECTORIELLES.

A l'issue de la mise en œuvre du Plan de relance dont le terme du déploiement était fixé au 31 décembre 2023, la mission préconise de mener une évaluation finale de l'efficacité de ses mesures qui devra être conduite au regard des objectifs qui lui ont été assignés : relance de l'activité, transformation de l'économie et renforcement de la cohésion sociale. Il est toutefois regrettable que l'objectif d'évaluation n'ait pas été intégré dès l'origine de ce plan avec la mise en place d'un comité d'évaluation.

Si l'intervention du plan de relance était justifiée par un objectif de relance de l'économie, il est par nature temporaire. Si le cas échéant, il paraîtrait souhaitable de prolonger certaines mesures, il conviendra de le faire dans le respect de la soutenabilité de la dette et donc de compenser par des économies, à défaut par un financement de ces dernières par des emprunts classiques dont les conditions de taux pourraient être moins élevées que celles du PGE n°2.